

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 MARS 2021**

Délibération
n° 2021.03.072

**Effervescentre /ALSH
3-17 ans : subvention
2021**

LE ONZE MARS DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 mars 2021**

Secrétaire de séance : Jacky BONNET

Membres présents :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Hervé GUICHET, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Martine LIEGE-TALON

Ont donné pouvoir :

Catherine BREARD à Monique CHIRON, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Véronique DE MAILLARD à Michel GERMANEAU, Valérie DUBOIS à Pascal MONIER, Sandrine JOUINEAU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Raphaël MANZANAS à Minerve CALDERARI, Jean-Philippe POUSSET à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Valérie SCHERMANN à Gérard DESAPHY, Zalissa ZOUNGRANA à Sophie FORT

Suppléant(s) :

Jean-Claude COURARI par Martine LIEGE-TALON

Excusé(s) :

Catherine BREARD, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Sandrine JOUINEAU, Raphaël MANZANAS, Jean-Philippe POUSSET, Valérie SCHERMANN, Philippe VERGNAUD, Zalissa ZOUNGRANA

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MARS 2021

**DELIBERATION
N° 2021.03.072**

ENFANCE - JEUNESSE

Rapporteur : Madame GINGAST

EFFERVESCENTRE / ALSH 3-17 ANS : SUBVENTION 2021

Vu la Convention d'Objectifs 2019-2022, entre GrandAngoulême et le Centre Social Effervescentre, validée par la délibération N°2019.06.186 du 27/06/2019 par laquelle GrandAngoulême accepte de participer financièrement aux projets portés par l'association concernant l'accueil en ALSH de mineurs de 3 à 17 ans, les mercredis et les vacances scolaires et la mise en œuvre du dispositif « Eté Actif » sur son territoire;

Considérant la subvention versée par GrandAngoulême en 2020, attribuée par la délibération N°2020.02.061 du 13 février 2020, proposant l'inscription de **368 000 € au BP 2020** et autorisant le versement d'un acompte de 200 000 €, et par la délibération N°2020.11.360 du 19 novembre accordant le solde de 168 000 € ;

Considérant la demande de subvention d'Effervescentre à GrandAngoulême pour **l'année 2021**, pour la mise en œuvre des actions et projets relatifs à l'ALSH, d'un montant de **379 000 €**;

Pour mémoire, Effervescentre organise l'accueil en ALSH en multisites (Roulet – Sireuil – Mouthiers), en assurant le transport entre les lieux d'accueils des enfants (les écoles sur 6 communes) et les 3 sites. Il est ouvert tous les mercredis de l'année scolaire (soit 36 ou 37 mercredis) et sur chaque période de vacances scolaires, sauf 1 semaine pendant les vacances de fin d'année et le mois d'Aout.

Des accueils spécifiques pour les jeunes (11-17 ans) sont également organisés, le mercredi et le vendredi soir. Les plannings d'activités sont élaborés par tranches d'âges et des séjours en camps sont également proposés.

Les objectifs pour 2021 : renforcer la co-construction des projets, porter de nouveaux projets fédérateurs pour les jeunes en facilitant leur implication, conserver le maillage territorial pour l'accueil du mercredi et poursuivre l'accueil des 11-17 ans dans des lieux qui leur sont dédiés.

Les projets pour 2021 : mise en place du DARE (Dispositif d'Aide et de Remobilisation Educative), en lien avec l'ALSH et les collèges du secteur; l'expérimentation autour de l'accompagnement des jeunes dits Invisibles, la création de temps d'échanges et d'activités en captant les jeunes sur Internet

20 salariés en CDI sont dédiés par Effervescentre à la mise en œuvre des accueils des 3-17 ans.

A noter que, en tant que signataire du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 avec la CAF, GrandAngoulême perçoit des financements de la CAF pour cet accueil en ALSH de mineurs de 3 à 17 ans, les mercredis et les vacances scolaires.

Au vu du Comité de pilotage annuel réalisé entre Effervescentre, les élus du territoire, les partenaires institutionnels et GrandAngoulême, les projets d'accueils portés par Effervescentre trouvent un écho favorable auprès des usagers et la fréquentation de l'ALSH est en hausse.

Considérant que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Je vous propose :

D'ATTRIBUER à Effervescentre une subvention de 368 000 € , montant identique à celui accordé en 2020, pour le financement des actions indiquées. Pour mémoire, dans la subvention de 2019 de 494 504 €, 368 000 € étaient dévolus à l'accueil en ALSH de mineurs de 3 à 17ans, les mercredis et les vacances scolaires

D'APPROUVER la convention financière correspondante entre Effervescentre et GrandAngoulême pour l'année 2021, qui permettra le versement de la subvention en deux versements de 184 000 € chacun;

D'IMPUTER la dépense au budget principal - chapitre 65 ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document relatif à cette action.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 19 mars 2021	<u>Affiché le :</u> 22 mars 2021

CONVENTION FINANCIERE AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Entre

La Communauté d'agglomération de GrandAngoulême, dont le siège est situé 25 boulevard Besson Bey, 16023 ANGOULEME Cedex

Ci-après dénommée « GrandAngoulême » et représentée par son Président, Monsieur Xavier BONNEFOND, autorisé par délibération n°XXXXX du conseil communautaire du 11 mars 2021.

Et

L'association Effervescentre, centre socio-culturel et sportif, dont le siège est situé 3, route du sergent Sourbé, 16440 ROULLET SAINT ESTEPHE

Ci-après dénommée « Effervescentre » et représenté par sa Présidente, Madame Valérie BOUTET.

Vu la Convention d'Objectifs 2019-2022, signée en 2019 entre Effervescentre et GrandAngoulême et engageant GrandAngoulême à contribuer financièrement aux missions confiées à Effervescentre dans le domaine de l'Enfance Jeunesse, en versant une subvention annuelle;

Objet de la convention

Précision du montant et des modalités de versement de la subvention versée à Effervescentre en 2021, pour l'exercice des missions qui lui sont confiées dans le domaine de l'Enfance Jeunesse.

Montant de la subvention et modalités de versement

Conformément à la délibération de GrandAngoulême du 11 mars 2021, GrandAngoulême attribue une subvention annuelle à Effervescentre d'un montant de 368 000 €, versée en deux fois :

- un premier versement de 184 000 € à la signature de la présente convention financière
- un deuxième versement de 184 000 € en septembre 2021

sur le compte bancaire suivant: Crédit Agricole – IBAN FR76 12406001040016483830615.

Durée de la convention

Cette convention est conclue pour un an.

Motifs de reversement ou clause de non-exécution

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect de leurs engagements réciproques.

Fait à Angoulême, le 21 février 2021

Pour GrandAngoulême
Par délégation, pour le Président,
La conseillère déléguée,
Membre du Bureau

Pour Effervescentre
La Présidente,

Hélène GINGAST

Valérie BOUTET